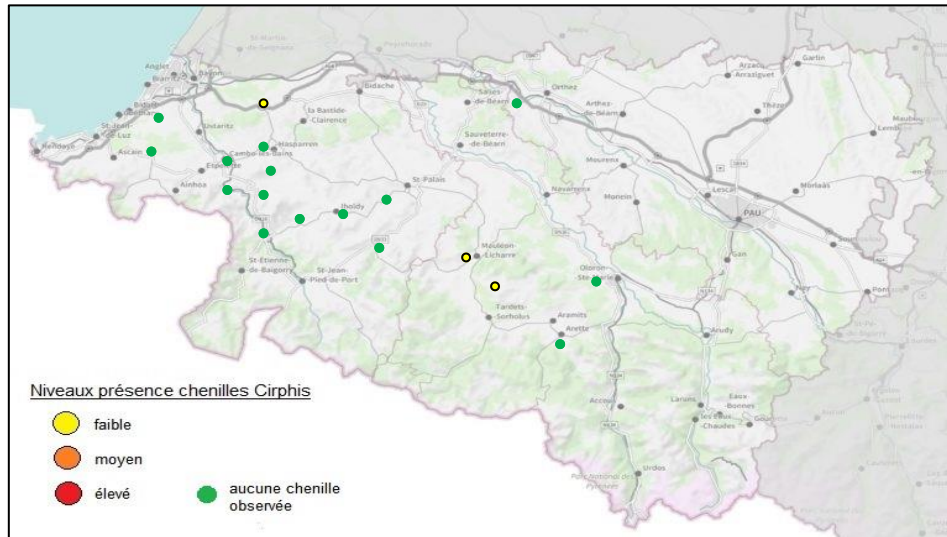


Avertissement Cirphis n°3

8 août 2023

Observations



Lors de la tournée de cette semaine, quelques traces de morsures ont été observées à GARINDEIN, JUXUE, ARBONNE et BRISCOUS.

Concernant les chenilles, peu d'observations ont été faites : ROQUIAGUE (1 à 2 chenilles/m²), GARINDEIN (1 chenille/m², < 2 cm) et à BRISCOUS (1 chenille/m², < 2 cm).

Des papillons ont été piégés sur les sites d'ARETTE (1♂), d'ESQUIULE (2♂ + 1♀) et d'ITXASSOU (2♂ + 1♀).

Le seuil de nuisibilité n'est atteint dans aucune des stations du réseau de surveillance. La présence de chenilles n'est pour l'instant pas préoccupante.

A ne pas confondre

Des papillons brun-noir avec une tache blanc-argenté sur les ailes ont été observés dans plusieurs prairies. Il s'agit de la Noctuelle *Autographa gamma*. A la différence du cirphis, la tache centrale sur les ailes est en forme de Y avec des marbrures de part et d'autre. De plus, il y a 2 crêtes sur le thorax.

Ce lépidoptère n'occasionne pas de dégât sur les prairies.



CA64

Les rappels sur le cirphis

Les critères de reconnaissance et des conseils pour intervenir sont disponibles dans le bulletin du 25 juillet.

Attention : présence d'Héliothis



Jeune chenille (Saint-Pée-sur-Nivelle)



Chenilles à un stade de développement avancé (Abense-de-Haut)

Des chenilles Héliothis, à plusieurs stades de développement, ont été repérées sur des parcelles de maïs à Saint-Pée-sur-Nivelle et Abense-de-Haut. Causant des dommages sur les épis de maïs doux, maïs semences et haricots verts, il faut faire preuve de vigilance sur ces cultures.

Pour se tenir informé

Suivre les **bulletins cirphis** publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Le **groupe Facebook Prairies.64** permet d'échanger sur les prairies basco-béarnaises et d'être au courant plus rapidement de la présence de chenilles.

L'**application gratuite pour smartphone Geoinsecta** permet de signaler la présence de chenilles sur vos parcelles et de voir les parcelles touchées sur une carte évoluant en temps réel avec les signalements d'autres utilisateurs. Elle présente aussi un système d'alerte lorsqu'une parcelle située à moins de 10 km est indiquée comme attaquée.

Contacts :

Noémie LAVERGNE : 06.51.81.10.19 // n.lavergne@pa.chambagri.fr

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr